

Nombre de membres**en exercice:** 7**Séance du 13 septembre 2024****Présents :** 4

L'an deux mille vingt-quatre et le treize septembre à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée le 13 septembre 2024, s'est réunie sous la présidence de

Votants: 5

Sont présents: Jacques HILAIRE, Nathalie LIRON, Virginie ALLOUX, Eliane WOLGA

Représentés: Christophe BERNARD par Eliane WOLGA

Excuses: Françoise DEL BUCCHIA

Absents: Sylvain GHENZI

Secrétaire de séance: Eliane WOLGA

Objet: Choix de l'entreprise pour les travaux de réfection de la toiture du hangar et des toilettes de la petite auberge - DE 027 2024

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de la dernière réunion du conseil municipal le projet de réfection de la toiture du hangar de la petite auberge était à l'ordre du jour mais il n'avait alors reçu qu'un seul devis. Sans comparaison possible, le conseil municipal avait demandé à Monsieur le Maire d'attendre le deuxième estimatif. Cela étant fait, Monsieur le Maire présente les devis suivants :

- Entreprise AMALRIC : 7 675.55 € HT soit 9 210.66€ TTC
- Entreprise VALMALLE : 8 233.00 € HT soit 9 879.60€ TTC

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents plus une procuration, décide de retenir la proposition de l'entreprise AMALRIC pour un montant de 7 675.55 € HT soit 9 210.66€ TTC et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Objet: Choix de l'entreprise pour les travaux de réfection de la toiture du hangar et des toilettes de la petite auberge - DE 028 2024

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de la dernière réunion du conseil municipal le projet de réfection de la toiture des toilettes de la petite auberge était à l'ordre du jour mais il n'avait alors reçu qu'un seul devis. Sans comparaison possible, le conseil municipal avait demandé à Monsieur le Maire d'attendre le deuxième estimatif. Cela étant fait, Monsieur le Maire présente les devis suivants :

- Entreprise AMALRIC : 3 329.50 € HT soit 3 995.40 € TTC
- Entreprise VALMALLE : 4 614.00 € HT soit 5 536,80 € TTC

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents plus une procuration, décide de retenir la proposition de l'entreprise AMALRIC pour un montant de 3 329.50 € HT soit 3 995.40 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Objet: choix de l'entreprise pour la réfection du carrelage du logement la poste - DE 029 2024

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis concernant la réfection du carrelage du logement La Poste :

- EURL Laurent SAUVIER : 6029.00€ HT soit 6628.60€ TTC avec le carrelage
- EURL Ludovic BARRIERE : 5728.47€ HT soit 6301.32€ TTC sans le carrelage

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents plus une procuration, décide de retenir la proposition de l'EURL SAUVIER pour un montant 6029.00€ HT soit 6628.60€ TTC, carrelage compris.

Objet: Travaux divers logement la poste - DE 030 2024

Monsieur le Maire présente les devis demandés pour la rénovation du logement La Poste, notamment pour la réfection des peintures, le changement de la porte d'entrée et du meuble sous évier :

- EURL Christophe SAUZET : 6 817€ TTC sans la porte d'entrée
- EURL Yoann HUMBERT : 4 600€ TTC auquel il faut ajouter 459.62€ HT pour la porte d'entrée, et environ 1000€ HT pour le meuble sous évier, la peinture et divers matériaux.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents plus une procuration, décide de retenir la proposition de l'EURL Yoann HUMBERT et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.